

REGARDS

EDITO

Le printemps se fait attendre...

Après une longue période très pluvieuse, nous espérons ces rayons de soleil salvateurs.

Nos services qui ont en charge l'entretien de nos voiries de nos espaces verts, de nos bâtiments font face à des conditions météorologiques exceptionnelles et il était normal de les mettre à l'honneur pour leur motivation intacte qui est de faire de Saint-Cyr-en-Val une commune si agréable à vivre.

Concernant les rythmes scolaires, le décret du 24 janvier 2013 prévoit que la semaine de nos enfants en élémentaire et en maternelle se déroulera désormais sur 4,5 jours au lieu de quatre uniquement. On revient donc à la situation qui prévalait il y a six ans.

Notre principe est de proposer des activités complémentaires de l'éducation nationale, au caractère éducatif mais aussi sportives, culturelles voire ludiques de nature à favoriser l'initiative et la créativité de nos petits. Nous rechercherons des animateurs, des associations et des prestataires capables de proposer de telles activités. Il nous faudra réfléchir à l'organisation des journées, à l'utilisation de locaux...

Après réflexion et concertation avec tous les acteurs, que ce soit les parents d'élèves, les enseignants ou les agents du service jeunesse, il a été décidé d'appliquer cette loi à la rentrée 2014. Nous le ferons avec imagination de façon à nourrir l'intérêt des enfants dans les créneaux horaires ainsi libérés.

Reporter l'application de la loi en 2014, c'est se donner le temps pour réfléchir, élaborer, expliquer, écouter, convaincre et trouver avec chacun (parents, enseignants et services de la mairie) les bonnes solutions... En résumé, le temps pour mettre en œuvre la réforme avec la sérénité souhaitable et l'adhésion du plus grand nombre et pour que cette application soit un succès.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances estivales



Christian Braux
Maire

FOCUS sur les services techniques

Un des deux véhicules électriques acquis par la commune, bientôt opérationnel dans le centre bourg.

En plein soleil, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, chaque jour vous rencontrez au moins l'un d'entre eux... Ils contribuent à rendre notre ville plus belle, plus propre, plus pratique...

Les services techniques de la commune et ses 21 agents répartis dans 4 services, remplissent un large panel de missions : les espaces verts, la voirie, les bâtiments, Morchène, le complexe sportif et la salle des fêtes.

Sous l'égide de Loïc Le Lièvre, assisté par Virginie Martin, les services techniques effectuent de nombreuses tâches quotidiennes dont voici une petite liste non exhaustive...

LE SERVICE ESPACES VERTS

Il est constitué de 6 agents, dont 1 responsable du service, qui effectuent fleurissement, préparation des parterres, plantations, tontes et tailles des arbres, entretien des berges du Dhuy, de l'étang de la Motte et des terrains de foot. Des espaces verts de plus en plus nombreux pour un cadre de vie amélioré...

LE SERVICE VOIRIE

Avec ses 6 agents, dont 1 responsable du service, ils se chargent d'entretenir la voirie, les trottoirs, le cours d'eau de Morchène en centre-ville, le cimetière rue de la gare, les cours des écoles, le château d'eau et la station de déferrisation. Ils assurent aussi la relève et l'entretien des compteurs d'eau, le ramassage des poubelles communales et des dépôts d'immondices. Les interventions hivernales, c'est encore eux, et ils permettent que

nos routes soient parmi les mieux entretenues du secteur. Ils participent également à la préparation des manifestations communales.

LE SERVICE BATIMENTS

Ses 2 agents assurent l'entretien préventif et curatif des bâtiments, des aires de jeux et des équipements, le suivi de la chaufferie bois, le contrôle et l'entretien de l'équipement des bâtiments (électricité, gaz, eau, chauffage...) ainsi que le suivi des travaux de remise en état (peinture, sol...).

LE SERVICE MORCHENE

Constitué de 3 agents (dont deux affectés également à la location du château et à la surveillance du parc), ce service entretient le parc, l'étang et le Morchène. Il s'occupe aussi du cimetière rue de Marcilly, des courts de tennis de Morchène et fleurissent le parc, tondent les pelouses, taillent les arbres...

LE SERVICE COMPLEXE SPORTIF ET SALLE DES FETES

Ses 2 agents sont chargés de l'ouverture, de l'entretien et de la surveillance des bâtiments ainsi que la gestion de la location et de l'état des lieux de la salle des fêtes.

Tous ces agents ont un contact direct avec les administrés et les associations. Ils effectuent également des astreintes hivernales ce qui permet d'intervenir rapidement en cas de chutes de neige.



RYTHMES SCOLAIRES : la réforme à Saint-Cyr-en-Val



Après concertation avec les enseignants et les représentants des parents, il a été décidé de reporter le passage à la semaine de 4,5 jours dans les écoles à la rentrée 2014. Un choix motivé par le temps nécessaire pour définir la méthode de mise en place, les contenus de ces nouveaux moments à vocation éducative afin qu'ils soient les plus profitables aux élèves qui fréquentent les écoles de la ville.

Les écoliers français ont aujourd'hui le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 en moyenne, avec quatre jours de classe par semaine. A l'inverse, qui dit faible nombre jours d'école, dit en contrepartie des journées parmi les plus longues et les plus chargées du monde.

Aux dires des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps d'enseignement serait en fait davantage source de fatigue

et de difficultés scolaires. La solution ? Repasser à une semaine de 4,5 jours en répartissant mieux les heures de classe sur toute la semaine et en programmant les séquences d'enseignement là où la faculté de concentration est la plus grande. C'est l'objet de la réforme engagée au niveau national. Elle prévoit aussi d'inclure dans leur semaine des plages horaires dédiées à l'accompagnement des élèves en petits groupes pour, par exemple, de l'aide personnalisée. D'autres séquences périscolaires seront destinées à des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs centres d'intérêt. Un dispositif déjà présent dans les accueils périscolaires de la ville se verra renforcé dans le cadre du Projet Educatif



AVANT LA RÉFORME

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

APRÈS LA RÉFORME Hypothèse 1

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

Hypothèse 2

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

Garderie	Enseignement	Repas	Temps péri-éducatif (PEDT)	Étude/Garderie
----------	--------------	-------	----------------------------	----------------

Territorial (PEDT). Il sera construit avec tous les partenaires de la communauté éducative et associative.

Ces projets, élaborés en concertation avec les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatives.

Pour information, cette réforme n'est pas sans incidence pour notre collectivité. Après une première estimation, il ressort que la dépense annuelle va se situer entre 75 000 € et 100 000 €, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans nos écoles ; dépense bien évidemment non compensée par l'État et qui impliquera une adaptation rigoureuse de notre budget.

La volonté de la municipalité, en parfait accord avec les enseignants, les parents d'élèves est d'asseoir un projet dynamique de qualité afin de contribuer à l'éveil des enfants, à leur épanouissement, au développement de leur curiosité intellectuelle, en parfaite articulation avec le projet d'école et en s'appuyant sur son rythme.

C'est dans ces conditions que le conseil municipal a décidé de reporter la mise en place du rythme scolaire à la rentrée 2014-2015 pour finaliser ce projet avec tous les acteurs.

Les organisations pouvant être nombreuses, ces hypothèses ne sont données qu'à titre d'illustration.

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU sur le site PRIMAGAZ de la Saussaye



Situation

POURQUOI ?

L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), située sur la Saussaye et exploitée par la CGP PRIMAGAZ, a réduit ses activités et son exploitation. Le site n'est plus Seveso (voir Regards 102).

En conséquence, à la demande des services de la Préfecture, les dispositions de notre PLU doivent être adaptées pour intégrer les nouvelles conditions d'exploitation et donc revoir les restrictions relatives à l'occupation des sols à ses abords, qui ne sont plus d'actualités aujourd'hui.

Il s'agit notamment de :

- réduire le périmètre de protection autour du site, de 500 à 260 m de rayon ;
- redéfinir les prescriptions spéciales applicables au sein de ce périmètre réduit.

UNE PROCÉDURE SPÉCIFIQUE POUR ADAPTER LE PLU

En séance du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a donc prescrit, une procédure

de « révision allégée » du PLU. Tout au long de la procédure et jusqu'à l'arrêt du projet (prévu fin juin), une concertation est organisée : **vous êtes donc invités à venir consulter les éléments d'information sur ce dossier et faire part de vos remarques, à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.**

- Le dossier de PLU et ses principes d'adaptation sont consultables,
- Un cahier destiné à recevoir les observations de chacun est mis à disposition.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui se prononcera alors sur ce bilan et les propositions de réglementation du PLU.

Ensuite, ces propositions seront soumises à l'avis des personnes publiques associées puis **vous pourrez ensuite à nouveau vous exprimer dans le cadre de l'enquête publique qui devrait se dérouler en septembre 2013**, les dates et modalités seront précisées ultérieurement.

Enfin, à l'issue de toutes ces étapes (probablement vers octobre - novembre), le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur l'adoption des nouvelles règles du PLU sur ce secteur.



LE PROJET de La Croix des Vallées

Le projet de la Zone d'Aménagements Concertée pavillonnaire de la Croix des vallées continue son avancée. Le choix de l'aménageur vient d'être fait et a été validé par le vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

Il s'agit de l'aménageur ORLIM, bien connu sur Orléans, qui a apporté les réponses les plus proches du cahier de prescriptions d'aménagements de la zone. Ce projet qui doit se poursuivre sur les 15 prochaines années est destiné à la construction d'habitations avec différents types de logements qu'ils soient locatifs, ou libres pour l'accession à la propriété. Rappelons que cette zone a été retenue pour sa proximité au centre bourg, sa situation en direction de la gare, son caractère non inondable et son cadre. De même, nous rappelons une nouvelle fois que ce projet est phasé sur une dizaine d'années en cohérence avec la volonté de la municipalité affichée dans le PLU d'un développement totalement maîtrisé à raison d'une vingtaine de

logements par an, afin d'endiguer la baisse de population, continuer à faire vivre nos établissements publics et nos associations en adhérents tout en maîtrisant la capacité d'accueil.

Cette étape de choix de l'aménageur franchie, c'est une procédure d'environ 18 mois qui débute avec la rédaction et la validation des documents administratifs avant de voir le début des premiers travaux fin 2014, début 2015..



LE CME a son Projet

Lors de la réunion de sa commission du 5 février 2013, le Conseil Municipal Enfants a défini le projet qu'ils vont mettre en œuvre pendant leur mandat. Celui-ci a été validé avec enthousiasme par le Conseil Municipal des Adultes. Ce projet intitulé « la boîte à lire » est destiné à l'échange de culture entre les Saint-Cyriens. Le concept consiste à faire circuler les livres en les «libérant» dans la nature pour que d'autres les retrouvent et les lisent avant de les «relâcher». Le premier aménagement, entièrement réalisé par les services techniques de la mairie, sera installé près de l'école primaire. En libre accès complet il pourra accueillir les livres en libre dépôt et permettra

ainsi à chacun de les lire, de les échanger, d'en mettre d'autres...

Les enfants du CME sont allés visiter le Conseil Général et le 12^{ème} Régiment de Cuirassiers. Ils ont pu visiter le simulateur de pilotage des chars, monter à l'intérieur d'un char Leclerc et découvrir les ateliers de réparation et d'entretien. Les jeunes ont beaucoup apprécié cette visite, au cours de laquelle ils sont passés par le chenil de la brigade canine et ses chiens de recherche et combat. Ils sont tous postulants pour un deuxième passage dans les cantonnements d'Olivet.

Leur prochaine visite se fera dans le parc de Morchène pour découvrir la vie des abeilles et leur environnement.



LE JARDIN de l'école

Le «Jardin de l'école» a pris place dans l'enceinte du potager de la Jonchère, à côté des onze parcelles existantes. Le souhait est d'appréhender avec les enfants le cycle du végétal. Josette Colas, adjointe à la Jeunesse et Gérard Michaud, adjoint à l'environnement, ont participé à la mise en place de ce projet. Dans le souci permanent d'écoute, la municipalité a donc répondu au « besoin de terre » des enseignants et signé une convention d'occupation du jardin avec Mme Périgon, directrice de l'école primaire Claude De Loynes. Les trois objectifs sont dans un premier temps le suivi du cycle du végétal, le respect de l'environnement sans oublier le respect du travail des autres. La proximité avec l'école permet aux élèves du CP de se rendre en toute sécurité dans «le jardin de l'école» en quelques minutes. Non accessible au public, le but premier n'est pas la récolte mais l'étude du semis, la germination, la levée, le cotylédon et uniquement prévu durant période et horaire scolaire. L'autogestion prévue par l'école permet un investissement faible de la part de la mairie, puisqu'il consiste simplement à faire la préparation lourde du terrain au printemps, soit le bêchage, l'accès à l'eau et la mise à disposition d'un composteur. L'engagement annoncé en début d'année, c'est gérer au mieux et préserver l'outil de travail afin de pérenniser le « jardin de l'école ».

LES BOURSES aux séjours de vacances

Cette bourse, initiée par la commune, a pour objectif d'apporter une aide financière aux jeunes et à leurs familles, afin de faciliter le départ en centre de vacances collectif pendant les périodes de Toussaint, d'Hiver et de Printemps de la Zone B, lorsqu'un jeune ne peut participer à un séjour organisé par la municipalité (trop d'inscrits, annulation, envie d'un autre thème...). La bourse s'adresse aux jeunes scolarisés en collège ou lycée, mineur au moment du séjour et dont un des parents habite la commune. Cette bourse est attribuée sous conditions, sans caractère obligatoire à partir d'un dossier disponible au club jeunes, au service enfance jeunesse et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Le dossier est à compléter précisément et pour cela les jeunes peuvent se faire aider par la directrice du club jeunes en se rendant sur la structure aux heures d'ouvertures. Les principales conditions sont :

- Le séjour doit être collectif et d'une durée minimale de 5 jours
- La famille ne doit bénéficier d'aucune autre aide financière
- Le jeune doit être adhérent du club jeunes
- Le jeune doit être scolarisé en collège ou lycée.

La bourse maximale est de 30% du prix global du séjour, plafonnée à 300€ par jeune et par séjour. Elle ne peut être attribuée que deux fois sur la période collège/lycée et un intervalle de deux ans entre les attributions doit être respecté. L'enveloppe financière globale allouée au budget par le Conseil Municipal est limitée.

Contact : club jeune de Saint-Cyr-en-Val

OUVERTURE DE LA MAIRIE...

Pendant la période estivale, la mairie sera fermée le samedi matin du 13 juillet au 24 août 2013. Reprise des permanences le samedi 31 août 2013.

En complément des outils de communication existants, Regards, Site Internet, panneaux d'affichage, la commune de Saint-Cyr-en-Val va se doter pendant l'été de deux panneaux graphiques à diodes permettant de diffuser des messages déroulants.

Ces deux panneaux seront implantés carrefour de Sologne/rue de la gare pour l'un et à l'entrée de la petite Mérie pour l'autre. Lorsqu'ils auront été implantés, les banderoles affichées carrefour de Sologne seront appelées à disparaître.

Ces panneaux sont destinés à diffuser les messages d'information des services municipaux, mais aussi de permettre aux associations de Saint-Cyr-en-Val d'informer le public des manifestations qu'elles organisent.

Faire passer une information sur le(s) panneau(x) lumineux sera gratuit ; un règlement va être défini et sera mis à disposition sur le site internet et à la Mairie.

Les messages doivent concerner des informations d'intérêt général, relatives à la vie communale et s'adresser à un nombre suffisamment large de personnes.

Aucune information présentant un caractère commercial, politique ou confessionnel ne sera admise.

2 INAUGURATIONS :

LogemLoiret et la salle polyvalente!

Le 17 avril dernier, deux inaugurations ont ensoleillé la journée. Dès 11h, dans le cadre du programme LogemLoiret, les dix logements neufs de type F4 ont été inaugurés : Christian Braux, Maire de Saint-Cyr-en-Val, était entouré de Xavier Deschamps, président de LogemLoiret et vice-président du Conseil général, de Jérôme Fousse, Directeur général de Fousse Construction, et d'élus.



En fin d'après-midi, l'extension de la salle polyvalente était mise à l'honneur. Le Maire et les élus, étaient entourés de Charles-Eric Lemaigen, président de l'Agglo Orléans Val-de-Loire, de Jean-Philippe Grand, conseiller Régional, la commune ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du Contrat Agglo - Région. Enfin on notait la présence de représentants de la ligue de Tennis de Table.



Les associations de Saint-Cyr-en-Val (Gymnastique Rythmique Sportive, Tennis de table, Saint-Cyrienne) ont également assuré des démonstrations de leurs activités.

Les associations de Saint-Cyr-en-Val (Gymnastique Rythmique Sportive, Tennis de table, Saint-Cyrienne) ont également assuré des démonstrations de leurs activités.

INVESTIR n'est pas s'endetter

Depuis quelques mois, une certaine presse et certains sites internet présentent des « soi-disant » analyses des budgets des communes qui font circuler des informations tronquées ne prenant pas en compte les caractéristiques de chaque commune.

Tout analyste un peu sérieux sait que :

- le bilan comptable ignore des passifs (coût de restauration des bâtiments en mauvais état par exemple) comme des actifs (terrains de réserve communale mobilisable, propriété communale) qui peuvent pourtant être très importants.
- actifs et passifs ne sont pas forcément enregistrés à leur valeur du marché.
- les changements de destination (passage de non constructible à constructible) sont des éléments de nature à modifier profondément l'analyse.

Rappelons que le patrimoine communal de tous les Saint-Cyriens est constitué de bâtiments parfaitement entretenus. La réserve foncière de la commune, comme celle de la Croix des Vallées ou de la Jonchère en zone non inondable assure une plus-value à long terme et nous permet de maîtriser notre croissance et la structure de celle-ci à un rythme parfaitement défini dans les documents de planification comme le PLU pour qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Cyr-en-Val.

Certains ratios, dénués de significations financières, font malheureusement le bonheur des apprentis analystes financiers. Leur succès

réside à la fois dans la simplicité du mode de calcul (souvent par nombre d'habitants) et par le fait qu'ils peuvent paraître aisément crédibles pour des non-initiés.

Pour bien saisir l'incohérence de certains ratios, prenons l'exemple d'un étudiant qui souscrit un prêt de 4000 euros pour financer ses études et d'un cadre supérieur qui sollicite un crédit de 4000 euros pour financer le renouvellement d'un véhicule personnel. Dans les deux cas, l'endettement rapporté à la personne est identique. Mais l'étudiant apparaîtra comme lourdement endetté par rapport à sa capacité de remboursement contrairement au cadre.

A la lecture de cet exemple, on comprend l'intérêt de rapporter un endettement aux revenus ou plus exactement à la capacité de remboursement, c'est-à-dire à l'épargne. Ce raisonnement est identique pour les collectivités locales. Les ressources d'une collectivité et donc son aisance financière ne sont pas proportionnelles au nombre d'habitants. Comparer une commune et son potentiel fiscal par habitant suivant qu'elle possède comme Saint-Cyr-en-Val une importante zone industrielle et de nombreuses entreprises et une commune de la même strate mais qui n'a pas fait le pari d'accueillir une telle zone économique relève uniquement de la démagogie.

Les recettes de Saint-Cyr-en-Val proviennent des ressources versées par les entreprises (taxes foncières), par l'Agglomération (compensations au titre des taxes économiques)

par l'Etat (dotations et subventions) et par les habitants, usagers des services publics.

C'est pourquoi un analyste un peu sérieux utilise des ratios qui sont analysés par rapport à des entités de taille et de structure comparable. Pour évaluer l'endettement d'une collectivité locale, il convient donc de rapporter l'encours de sa dette à sa capacité de remboursement, c'est-à-dire à son autofinancement brut (ou épargne brute). Ce calcul permet de déterminer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son endettement.

QUELQUES RATIOS :

- **Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ou effort fiscal : 0.89**

Indique la pression fiscale exercée sur les contribuables. C'est le rapport entre le produit des taxes et le potentiel fiscal (calculé par rapport au taux moyen des communes comparables).

Si l'indicateur est supérieur à 1, la pression fiscale est élevée, inférieure à 1, la pression fiscale est faible.

- **Ratio Dette/épargne brute : 4.4 ans**

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

La moyenne d'extinction de la dette pour les communes comparables est de 5.8 ans.

LES BRUITS de voisinage

Le bruit fait partie de notre environnement, et nous pouvons admettre qu'il accompagne l'animation propre à nos villes. Au-delà d'un certain seuil ou d'un certain degré de répétition, il constitue cependant une nuisance qui n'est pas acceptable. Le bruit bénéficie d'une réglementation très complète. Dans bien des cas heureusement, dialogue et médiation suffisent à régler le problème. Mais le rappel à la règle et les sanctions sont parfois nécessaires. C'est pour trouver un juste équilibre entre l'animation de la commune, l'entretien nécessaire des propriétés et le respect de chacun que la commune renouvelle l'arrêté qui permet de définir ces règles.

Les bruits de voisinage sont :

- Les bruits de comportement : conversations à voix fortes, pratique abusive d'un instrument de musique, télévision, aboiements, etc...
- Les bruits d'activités professionnelles : bruits qui ont pour origine soit l'activité elle-même, soit les installations techniques annexes.
- Les bruits de chantier.

Les principaux articles de l'arrêté réglementent le bruit de la façon suivante :

LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique,

tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrés que de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis que de 9h à 12h et de 14h à 19h, les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.

- Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;

LES CHANTIERS

- Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les samedis, dimanches et jours fériés et de 19h à 8h les jours ouvrés. Toutefois, le Maire peut accorder des dérogations en cas d'intervention urgente ou pour permettre de minimiser la durée de la gêne occasionnée par le chantier. Dans tous les cas, l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour perturber le moins possible la tranquillité du voisinage.

LIEUX PUBLICS

Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur.

- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore avec haut-parleurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- de la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels ou objets quelconques ainsi que des dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations.
- Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la fête de la musique, la fête locale, la fête nationale du 14 juillet.
- Des dérogations temporaires individuelles ou collectives pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fête des voisins ou pour l'exercice de certaines professions.
- L'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice est strictement interdite.

PLANTATION ET HAIES : réglementation et obligations

En cette fin de printemps, il est toujours bon de rappeler les droits et devoirs des citoyens en matière d'implantation, de hauteur et d'entretien des haies.

Plantation de haie entre deux propriétés privées (art. L 671 du code civil)

- à 2 m minimum de la limite de propriété, lorsque les arbres dépassent 2 m de haut.
- à 50 cm minimum de la limite, lorsque les arbres ne dépassent pas 2 m de haut.

En un mot, toute haie entre deux voi-

sins ne doit pas dépasser 2 mètres

Plantation des haies coté rue

- sans clôture, il faut se référer au paragraphe « plantation d'arbres en bord de voirie »
- avec clôture, il faut suivre le paragraphe plantation de haie entre propriétés privées.

Plantation d'arbres en bord de voirie ou chemin :

Les propriétaires privés sont tenus de respecter le code civil qui interdit de planter un arbre à moins de 2 mètres d'une route communale (art 5.3 du décret n°64-262 du

14 mars 1964) sauf dans le cas d'une plantation derrière un mur qui clôt une propriété.

Servitude d'égouttage et de visibilité :

Pour ne pas porter atteinte à la commodité du passage (obstacle pour piétons, réduction de la visibilité, altération de la stabilité des terrains...) les branches et racines doivent être coupées à l'aplomb de la voie publique.

En outre, le maire est compétent pour faire appliquer l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

PISCINE INTERCOMMUNALE : état des réflexions

Depuis plusieurs mois les élus des trois communes du Canton Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Denis-en-Val travaillent sur l'évolution à donner au bassin d'apprentissage (SIBAF) créé en commun il y a plus de 20 ans. Très apprécié par les enfants de nos écoles et du centre de loisirs mais déjà ancien il devra au moins faire l'objet de travaux d'amélioration notables.

Dans le cadre de ce syndicat, nous avons évalué les travaux nécessaires en restant dans le périmètre fonctionnel actuel du bassin mais aussi étudié l'évolution vers une piscine pou-

vant mieux recevoir associations et public. Dans ce sens, plusieurs visites de piscines ont été faites dans la région et même au-delà. Pour poursuivre les réflexions et avoir des éléments de décision, une analyse a été confiée à un bureau d'étude pour positionner parfaitement un tel projet par rapport à ce qui existe à proximité. Un contenu possible de ce projet a été globalement arrêté en terme de bassin, de services associés donnant ainsi des éléments précis de coûts d'investissement et de fonctionnement prenant en compte une estimation de fréquentation intégrant l'existant environnant.

Très récemment, un élément nouveau est apparu : la commune d'Orléans réfléchit en effet sur l'évolution à donner à la piscine de la Source ce qui vient modifier l'existant étudié.

Avant de se lancer dans cette entreprise il est de notre devoir d'élus d'enrichir notre réflexion et de se rapprocher d'Orléans pour évaluer toute solution pouvant aller vers un rapprochement des projets ; il serait en effet préjudiciable de voir deux programmes ayant de nombreux points communs se faire concurrence. Nous vous tiendrons informés sur les évolutions du dossier.

FÊTE DE LA JEUNESSE : le 29 juin

La Fête de la jeunesse aura lieu le samedi 29 juin dans le parc du château de la Motte de 16h à minuit. L'après-midi de 16h à 19h30 des animations en tous genres, pour les familles, enfants, jeunes, seront proposées par l'équipe du service enfance jeunesse de la ville. Elles se poursuivront sur la pelouse du château à partir de 20h ou chacun pourra amener son pique-nique champêtre pour le déguster en attendant tranquillement 22h30 et la projection en plein air du film « les femmes du 6^{ème} étage ».



ASSOCIATIONS

FAMILLES Rurales

ANGLAIS

Afin de prévoir les cours de la rentrée prochaine, une préinscription est souhaitable dès maintenant.

Pour « l'anglais du voyage », il y a 2 niveaux et les cours ont lieu le jeudi matin. Les cours de « conversation » ont lieu tous les 15 jours, le lundi en fin d'après-midi, début de soirée.

S'il y a de nombreuses inscriptions pour l'anglais du voyage, un créneau horaire supplémentaire le lundi en fin d'après-midi, début de soirée, tous les 15 jours, sera possible.

Important : un effectif de 7 personnes est nécessaire pour l'ouverture des cours dont le montant est de 200 € pour l'année.

PARENTALITE

- **Conférence-échange** sur « violence entre enfants » animée par Lucie Charles, le lundi 11 juin 2013 à 20 h 30 au foyer du gymnase.

- Réouverture de l'**atelier des parents** : 8 rencontres en soirée, avec 2 animatrices formées à des méthodes de communication parents enfants selon Faber-Mazlich.

CUISINE , COUTURE, PATCHWORK

Reprise des cours en septembre.

S'inscrire auprès des responsables. Renseignements : 02.38.76.22.43 ou 02.38.76.04.05.

CAMPAGN'ARTS 2013

C'est avec un soleil retrouvé que s'est de nombreux points communs se faire concurrence. Campagn'Arts 2013 sous le signe du Berry. Une foule nombreuse s'est empressée de venir voir les artistes en plein travail et les animations des groupes folkloriques et musicaux qui ont ponctué une journée organisée par Martine Robert adjointe à la culture et les membres de la



JUIN

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN

JOURNÉES DU MODÉLISME

organisées par l'U.S.M.M. Entrée gratuite
> à la salle polyvalente de 9h à 18h

MARDI 11 JUIN

• PARENTALITÉ - CONFÉRENCE ÉCHANGE
organisée par les Familles Rurales, sur
le thème « La violence des enfants »

> au foyer du Gymnase à 20h30

• LOTO GASTRONOMIQUE

organisé par le Temps des Loisirs
> à la Salle des Fêtes

VENDREDI 14 JUIN

THÉÂTRE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

de La Vie de Château

> A la Salle des Fêtes à partir de 20h

VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 JUIN

ESCAPADE EN PICARDIE

organisée par La Luciole : visite de
GERBEROY, BEAUVAIS et AMIENS - Ren-
seignements auprès de M. Jaudinaud au
02.38.76.03.84

MERCREDI 19 JUIN

DANCE PARTY

Organisée par la Gymnastique Volontaire.
Gala de danse de fin de saison sous la
houlette de Christine Legrand (éducatrice
sportive et chorégraphe). Entrée libre

> au gymnase de 19h à 20h

VENDREDI 21 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisée par La Saint Cyrienne, avec
comme invitée l'harmonie Mille et une
notes (Dhuizon)

> sous la halle à partir de 19h

SAMEDI 22 JUIN

• FÊTE DU TENNIS

Organisée par L'US St-Cyr Tennis. Toute
la journée, avec finales du tournoi
interne le matin, tournoi Beach Tennis
l'après midi.

> à Morchène

• CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

DES SAPEURS-POMPIERS DU LOIRET

Démonstrations terrain de la Jonchère à
partir de 13h30, Prise d'arme vers 18h
puis défilé dans Saint-Cyr-en-Val

MERCREDI 26 JUIN

DÉMONSTRATION ET PRÉSENTATION DU TAISO

avec cours de judo, suivis d'une remise
de récompenses et de diplômes.

> au dojo, à 18h

SAMEDI 29 JUIN

FÊTE DE LA JEUNESSE & CINÉ PLEIN AIR

Organisés par le Service enfance-Jeu-
nesse, sur le thème du cinéma (voir
détails p.7)

> dans le parc du château de la Motte

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN

CHAMPIONNAT DE VOITURE DRIFT

Organisée par L' U.S.M.M. Entrée gratuite

> au complexe sportif de 9h à 18h

JUILLET

SAMEDI 13 JUILLET

• 21H30 RETRAITE AUX FLAMBEAUX

> départ de l'église

• 22H15 BAL AVEC DISCO MOBILE CDM

> au parc de la Motte

• 23H - FEU D'ARTIFICE

DIMANCHE 14 JUILLET

COMMÉMORATION DU 14 JUILLET

> au monument aux morts à 11h

AOÛT 2013

SAMEDI 31 AOÛT

CONCERT DE NOLWENN LEROY

Organisé par Saint-Cyr en Fête, entrée
payante

> dans le Parc du Château de La Motte

SEPTEMBRE 2013

DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE

SAINT-SULPICE

Organisé par Saint-Cyr en Fête

> dans toute la commune

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

De 13h30 à 18h

> Complexe sportif de la Jonchère

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE

JEUX DE BOULES à partir de 14h

> Petite Mérie

MARDI 10 SEPTEMBRE

LOTO SURPRISE

Organisé par le Temps des Loisirs

> à la Salle des Fêtes

SAMEDI 14

ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

EXPOSITION CONSERVATION

DU PATRIMOINE : 200 ANS DE SOCIÉTÉS

SAVANTES DANS LE LOIRET

Organisé par la Société Historique et

Archéologique

ATELIER-JEUX

« LES 5 SENS »

POUR LA CRÈCHE ET LA HALTE-GARDERIE



Vendredi 5 avril 2013, les enfants de la Halte-Garderie et de la crèche Familiale de Saint-Cyr-en-Val, accompagnés de leurs parents se sont réunis à la salle des fêtes pour un atelier-jeux autour du thème des 5 sens. Comme les années précédentes, les assistantes maternelles ont fait preuve d'imagination et ont réalisé des ateliers (atelier du goût, loto des odeurs, parcours de motricité, découverte des sons, la vue, le toucher). L'après-midi récréative s'est achevée par un goûter.

LES VACANCES AU CLUB-JEUNES C'EST...



Soirée Harlem Shake, piscine, cinéma, pâtisserie, bowling, vélo, accrobranche, sport, jeux de société, activités manuelles...
Vivement les prochaines !!!

TOURNOI D'ÉCHECS



Le tournoi scolaire d'échecs organisé à la salle des fêtes par le club Saint-Cyrien a vu une forte participation d'enfants et un très bon résultat des jeunes de Saint-Cyr qui ont fini deuxième de la compétition

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR L'AGENDA,
CONSULTER LE SITE INTERNET : WWW.MAIRIE-SAINTCYRENVAL.FR

